

Une vente de l'immobilier est prévue le 13 mars 2012 de 14 h 30 à 15 h 30, en présence de M^e FLEUREUX RODRIGUEZ, huissier de justice.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Périgueux enregistré sous le n° 11/00036 ou au cabinet de la SCP PERRET-NUNEZ-LAGARDE avocats poursuivants.

en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
Valeur technique de l'offre par rapport à l'expérience de l'entreprise
en aménagement d'espaces publics spécialisée en sites protégés, correspondant aux caractéristiques particulières du projet et jugée au regard du mémoire technique ; 60 %.
Le prix des prestations : 40 %.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux.

Affiliation des marchés ou des lots :

Nométo du marché ou du lot : 11_0376PA_T_02. Aménagement paysager de la place Pasteur, emprise de trottoirs Rd n° 5 et 38 et impasse Muscadière. **Nom du titulaire/organisme :** EURL Jean Christian, 2, chemin des Fosses, 24430 Annesse-et-Beaulieu.

Montant final du marché ou du lot attribué : 231 223 € HT.

Date d'attribution du marché : Le 21 février 2012.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 22 février 2012.

51864330

APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Collectivité qui passe le marché : Mairie de Champcevinel, 8, place Abbé-Boissey, 24750 Champcevinel, tél. 05 53 03 86 80, fax : 05 53 08 37 31.

Objet du marché : Construction d'un centre de loisirs sans hébergement.

Caractéristiques principales : Travaux de bâtiment.

Marchés à prix global et forfaitaire.

L'opération comporte une tranche ferme.

Les variantes autorisées sont proposées.

Mode de passation : Procédé adapté ouverte, en application des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics. Le marché à prix global et forfaitaire.

Décomposition des lots : Les prestations sont divisées en 12 lots.

Lot 1 : Terrassement, VRD, espaces verts.

Lot 2 : Gros œuvre.

Lot 3 : Ravalement.

Lot 4 : Charpente métallique.

Lot 5 : Etanchéité.

Lot 6 : Menuiserie aluminium, métallerie.

Lot 7 : Quatorze lots.

Moitié de l'annulation : Erreur de formalisme.

L'intégralité de l'avis est annulée.

Renseignements complémentaires : Mairie de Saint-Nexans (24520), tél. 05 53 24 33 52, fax : 05 53 22 67 40. E-mail : mairie.saint-nexans@wanadoo.fr

Lot 8 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds.

Lot 9 : Revêtement de sols, faïence.

Lot 10 : Peinture.

Lot 11 : Électricité.

Lot 12 : Chauffage, ventilation, plomberie.

Date prévisionnelle de début et durée des travaux : Début des travaux :

Avril 2012 pour une durée de 8 mois (tranche ferme).

Justifications à produire quant au qualités et capacités du candidat

(documents constitutifs la candidature) :

- déclaration du candidat DC2 ;

- copie des attestations d'assurances obligatoires RC et décennale ;

- liste des sous-traitants obligatoires et leurs références.

Date limite des offres : Les offres devront parvenir en mairie avant le vendredi 16 mars 2012, à 16 heures, à la mairie de Champcevinel, 8, place Abbé-Boissey, 24750 Champcevinel. L'enveloppe d'envoi devra mentionner : « Appel d'offre pour la construction d'un centre de loisirs sans hébergement », offre pour lot n°. Né pas ouvrir.

La transmission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Les candidatures seront entièrement rédigées en français.

Critères d'attribution : Critères techniques sur 10 points.

Critères de prix sur 10 points.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur fonds propres. Paiement à 30 jours après réception des factures visées par l'architecte.

Unité monétaire utilisée : L'euro. Délai de validité des offres : L'entreprise restera engagée par son offre pendant une période de 90 jours.

Renseignements techniques : Line Crepin, architecte DPLG, 13, rue Mibrab, 24000 Périgueux, tél. 05 53 09 82 26.

Retrait des dossiers de consultation à titre préalable : Copilplan 24, 23, rue Victor-Hugo, 24000 Périgueux, tél. 05 53 54 19 93, fax : 05 53 54 21 40.

Date d'envoi du présent avis à la publication : le jeudi 23 février 2012.

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS > À 90 000 €

51849050

Mairie de Champcevinel

ANNUULATION D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Commune de Saint-Nexans (Dordogne)

51864330

ANNUULATION D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Création salles associations et sanitaires

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mairie de Saint-Nexans.

Mode de passation : Procédure adaptée.

Objet du marché : Crédit salles associations et sanitaires.

Lieu d'exécution : Saint-Nexans.

Type de marché : Travaux.

Nombre de lots : Quatorze lots.

Moitié de l'annulation : Erreur de formalisme.

L'intégralité de l'avis est annulée.

Renseignements complémentaires : Mairie de Saint-Nexans (24520), tél. 05 53 24 33 52, fax : 05 53 22 67 40. E-mail : mairie.saint-nexans@wanadoo.fr

51600020

Mairie de Peyrignac

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur l'élaboration d'une carte communale

Par arrêté du 30 janvier 2012, le maire de la commune de Peyrignac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration d'une carte communale. A cet effet, M. Michel Sanchez, demeurant à la mairie de Peyrignac, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du vendredi 24 février 2012 jusqu'au lundi 26 mars inclus, et toute personne pourra prendre connaissance du dossier en mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux, à savoir : lundi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 15 à 17 h 30 ; mardi, jeudi et vendredi, de 13 h 15 à 17 h 30.

Une permanence sera assurée en mairie par le commissaire-enquêteur vendredi 24 février 2012, de 14 heures à 17 heures ; mercredi 29 février 2012, de 9 heures à 12 heures ; samedi 3 mars 2012, de 14 heures à 17 heures ; samedi 17 mars 2012, de 9 heures à 12 heures ; samedi 24 mars 2012, de 9 heures à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations sur l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête public déposé en mairie, ou être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie ou par mail : mairie.peyrignac@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils auront été reçus en mairie.

1

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du mardi 7 février 2012, le Conseil municipal de Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations). Elle peut être consultée aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur le site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : Urbanisme, PLU) ainsi qu'à la sous-préfecture de Sarlat.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com> (rubrique : la vie locale, informations mairie, délibérations).

Le dossier approuvé est à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Par débrouillages en date du mardi 7 février 2012, le conseil municipal de

Fanlac a approuvé le dossier de PLU.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et sur notre site internet : <http://fanlac.jimdo.com>